

Procès-verbal n°5 de la commission des Compétitions jeunes

| | |
|--------------|--|
| Réunion du : | Jeudi 30 Septembre 2021 |
| À : | 14h00 au siège du DGL |
| Présidence : | M. Bernard BARLAGUET |
| Présents : | Jean-Pierre RIEU, Jean Marie TASTEVIN, Stéphan BROCCQ, Denis LASGOUTE, Emile HOURS |
| Excusé : | Patrick AURILLON |

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 4 de la réunion du 23/09/2021

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021

Le comité exécutif de la F.F.F.(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.

Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17

Réduction du nombre d'équipes en championnats régionaux. Tendre des compétitions territoriales et non plus départementales- Protéger les clubs formateurs en limitant le nombre de joueurs mutés (article 93.3° Réflexion à la notion des 50 kms pour les mutations).

CATEGORIE U18/U19

Dès la fin de la phase brassage.

2ème phase : création des poules départementale 1 et départementale 2 :

DEPARTEMENTALE 1 : 7 équipes

Les deux premiers de chaque poule + le troisième de la poule A

DEPARTEMENTALE 2 : 8 équipes

Poules A / 3 POULES B 3 poule C 2

Les équipes seront départagées par les articles 92 et 93 des règlements généraux.

CALENDRIER :

| MATCH ALLER | DATE | MATCH RETOUR | DATE |
|-------------|------------|--------------|------------|
| Journée 1 | 27/11/2021 | Journée 8 | 19/03/2022 |
| Journée 2 | 04/12/2021 | Journée 9 | 26/03/2022 |
| Journée 3 | 11/12/2021 | Journée 10 | 02/04/2022 |
| Journée 4 | 15/01/2022 | Journée 11 | 14/05/2022 |
| Journée 5 | 22/01/2022 | Journée 12 | 21/05/2022 |
| Journée 6 | 29/01/2022 | Journée 13 | 04/06/2022 |
| Journée 7 | 05/02/2022 | Journée 14 | 11/06/2022 |

COUPE GARD LOZERE :

| | |
|---------|------------|
| 1/8 ème | 12/02/2022 |
| 1/4 | 12/03/2022 |
| 1/2 | 09/04/2022 |
| finale | 25/05/2022 |

NOTA : TOUTES LES DATES DISPONIBLES SONT CONSIDEREES COMME JOURNEES DE RATTRAPAGE

REFONTE DE LA CATEGORIE U17 DEPARTEMENTALE 2

En raison de nombreux désengagements dans la catégorie U17 Départementale 2, notamment la poule B, la commission a décidé en vertu de l'article 14 des règlements généraux (annexe 5 championnat jeunes à 11) de modifier les poules dans cette catégorie.

Le calendrier débutera par la journée 1 les 9 et 10 octobre 2021 // la journée 2 le 16 et 17 octobre // la journée 3 le 6 et 7 Novembre 2021 et le reste des journées ne change pas

RECOMPOSITION DES POULES :**POULE A 8 équipes :**

503353 ENT CARMARGUE /VIDOURLE2 -503370 US BOUILLARGUES/ - 580584 CALVISSON- 5500035 ENT MILHAUD /HAUTS DE NIMES 2- 560267 ACADEMIE UNIVERS- 539959 ENT PERRIER VERGEZE 2- 539959 AS POULX 503246 RC GENERAC

POULE B : 7 équipes

525595 PISSEVIN VALDEGOUR -517885 NIMES CHEMIN BAS 2- 517872 ROUSSON -518431 AS ST CHRISTOL LES ALES- 521052 ST PRIVATAS/MONS 2- 517885 US MONOBLÉ – 581232 ENT.S PAYS UZES

POULE C : 8 équipes

5033036 BELLEGARDE - 549436 LES TROIS MOULINS - 520116 US GARONS - 52832 NIMES MAS DE MINGUE - 549486 ENT ROCHEFORT SIGNARGUES- 553703 THEZIERS- 503237 VAUVERT -5900587 VALLABREGUES

COURRIER DES CLUBS

A-FC MILHAUD (580998)**La commission,**

Pris connaissance du courriel du FC MILHAUD en date du 23/09/2021, nous demandant l'engagement d'une équipe en U14/U15 en catégorie Départementale 3 seule possibilité.

Décide d'accéder à la demande du FC MILHAUD qui sera en départementale 3 dans la poule C qui sera à l'effectif de 9 équipes.

B- SO- AIMARGUES (503353) et ES PAYS UZES (581232)

La commission,

Pris connaissance des courriels des deux clubs cités demandant et après leur accord à changer de poules en départementale 3, c'est-à-dire le SO AIMARGUES de la poule D3 A passe en poule D3 B et le club ES PAYS UZES de la D3 B passe e D3 A.

DECIDE : d'accorder ce changement l'effectif de chaque poule reste à 10 équipes.

C- A.ESP.ET CULTURE (545855)

La commission,

Pris connaissance du courriel du club A.ESP.CULTURE en date du 27/09/2021, nous demandant de retirer de l'engagement leur équipe U16/U17, en départementale 1 pour la saison 2021/2022, pour un manque d'effectif dans cette catégorie.

DECIDE de retirer de l'engagement l'équipe U16/U17 de ce club pour la saison 2021/2022 de la poule départementale 1 poule A, l'effectif de cette poule reste à 8 équipes.

D-SAUVETERRE (552049)

La commission,

Pris connaissance du courriel du club de SAUVETERRE en date du 28/09/2021 nous demandant de retirer de l'engagement leur équipe U16/U17 pour la saison 2021/2022 de la départementale 2 poule C

DECIDE de retirer de l'engagement l'équipe U16/U17 de ce club la poule C de la départementale 2 qui reste à l'effectif de 9 équipes.

E FC PAYS VIGNAIS (551688)

La commission,

Pris connaissance du courriel du FC PAYS VIGNAIS en date du 28/09/2021, nous demandant de retirer l'engagement de ler équipe U16/U17 pour la saison2021/2022, de la départementale 2

DECIDE de retirer l'engagement de cette équipe de la départementale 2 POULE B, ce qui entraine une refonte de cette catégorie U17 D2

INFO CLUBS

ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS - SAISON 2022/2023

A - CATEGORIE 18/U19 :

Pas d'accession et de rétrogradation :

a) Composition de la départementale 1.

Les équipes rétrogradées des U18 Régionaux- les équipes classées de la 1^{ère} place à la 5 place de la saison précédente - les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la départementale 2 de la saison précédente.

b) Composition de la Départementale 2 :

Les équipes classées 6^{ème} et 7^{ème} de la départementale 1

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 8^{ème} place de la saison précédente.

Les équipes nouvelles.

B - CATEGORIE U16/U17

Deux groupes de 10 maximum par match aller et retour.

a) Composition de la départementale 1

Les équipes rétrogradées des U16 R2

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place non concernées par une accession en u18 R

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} des groupes départementales D2 de la saison précédente.

b) Composition de la départementale 2 :

Les équipes rétrogradées de la départementale 1

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place des groupes de la départementale 2 de la saison précédente.

c) Création et composition de la départementale 3

Les équipes rétrogradées de la 7^{ème} et la 8^{ème} place de la saison précédente

Les équipes nouvelles.

C - CATEGORIE U14/U15

Deux groupes de 10 équipes maximum par matchs aller et retour

a) **Composition de la départementale 1**

Les équipes rétrogradées de la ligue en U14 Territoire

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de la saison précédente non concernée par une accession en U16 régional 2.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la départementale 2 de la saison précédente.

b) **Composition de la départementale 2 :**

Les équipes classées 6^{ème} et 7^{ème} de la départementale 1 de la saison précédente.

Les équipes de la départementale 2 non concernées par une accession ou rétrogradation du niveau départementale 2 de la saison précédente.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la départementale 3 de la saison précédente.

c) **Composition de la départementale 3**

Les équipes classées 6^{ème} et 7^{ème} de la départementale 2 de la saison précédente.

Les équipes classées de la 3^{ème} place à la 6^{ème} place des groupes de la saison précédente.

d) **Création et composition de la départementale 4**

Les équipes classées de la 7^{ème} à la 10^{ème} places des groupes de la départementale 3 de la saison précédente.

Les équipes nouvelles.

**CE SCHEMA SERA APPLICABLE POUR LA SAISON (2022/2023) ET PEUT ETRE MODIFIE EN RAISON DES
ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS DES EQUIPES LIGUE DANS LES DIFFERENTES CATEGORIES**

CHANGEMENT DE DATE

- La rencontre **Ent BARJAC/VAL- DE CEZE/ FC CHUSCLAN LAUDUN 2** en U15/U14 Départementale 3, prévue le 03/10/2021 à 10 heures, se jouera le samedi 02/10/2021 à 17h30 au stade Maurice Bousquet st Gely(Cornillon) accord des deux clubs.

Pensez à utiliser le réseau Footclubs rubrique « rencontre » / « modification ».

- La rencontre **EFVA/BESSEGES/ST PRIVAT/MONS 2** U15 départementale 2 prévue le dimanche 3/10/2021 est reportée à une date ultérieure.
- La rencontre **ST BARBE LA GRAND'COMBE/ ES PAYS UES** départementale 3 poule A prévue le 3/10/2021, est reportée à une date ultérieure

Le Président :

Bernard BARLAGUET

Le Secrétaire de séance

Jean-Pierre RIEU